



ASIGOS CONSEIL INTERCOMMUNAL
Extrait du procès-verbal
Séance du 25 septembre 2024
Présidence : Olivier Amblet

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- Vu le préavis N° 9/2024 « **Règlement sur les transports scolaires** », adopté par le comité de direction le 8 août 2024,
- Ouï le rapport de la commission consultée,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide

- d'accepter le préavis avec deux amendements :
 1. en page 2, ajouter « cantonal » à la phrase « Vu l'article 4 du Règlement sur les transports scolaires du 19 décembre 2011 »
 2. à l'article 4, supprimer l'article 4.3 qui fait doublon avec l'article 4.1
- de charger le CoDir de soumettre ledit Règlement au Chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle pour approbation.

Ainsi délibéré en séance le 25 septembre 2024

le Président

Olivier Amblet

la secrétaire

Anne Meier

Avis affiché le 4 octobre 2024